



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2025**

DELIBERATION N°15 - DCM-20250312-15

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 mars 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, M. Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

M. Patrick ACEDO donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Eric DEITIEUX

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Boucau entend naturellement contribuer à l'appel à la générosité lancé par l'Association des Maires de France en allouant une subvention de 1 000€ à la Protection civile (partenaire associé de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte »).

Objet :
**Subvention
exceptionnelle
solidarité avec la
population de
Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 ;

Vu l'urgence de la situation,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 1 000€ par versement à la Protection civile en soutien à la population de Mayotte. Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13/03/2025**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**Le Secrétaire,
M. Eric DEITIEUX**